



## LIMINAIRE DU CSAL/FORMATION SPÉCIALISÉE DE LA DIRCOFI SEOM DU 05/07/2024

Madame la Présidente,

Nous ne pouvons commencer cette instance sans évoquer le climat politique actuel. Le Rassemblement National est aux portes du pouvoir.

Au-delà de l'idéologie nourrie de haine, de xénophobie, de discriminations et d'exclusion, les partis d'extrême droite, au premier rang desquels le Rassemblement national, ont toujours tenté de porter un discours social, dans l'espoir d'attirer le vote des travailleuses et des travailleurs tout comme celui des fonctionnaires.

Mais le masque tombe dès qu'il s'agit de voter à l'Assemblée nationale où les députés d'extrême droite votent contre les intérêts des salariés du privé comme du public : contre la hausse du SMIC, contre l'indexation des salaires sur l'inflation, contre la revalorisation du salaire des fonctionnaires de 10 %...

Il a également toujours voté contre le développement des services publics : contre l'augmentation des moyens alloués aux hôpitaux, à l'Université, à la justice, et bien sûr contre ceux alloués à la lutte contre la fraude fiscale.

Solidaires Finances Publiques a toujours combattu les idées des extrêmes-droites qui bafouent nos valeurs de solidarité, d'égalité et de justice et qui sont en contradiction avec nos revendications de justice fiscale, sociale et environnementale reposant sur la défense des services publics, de la fonction publique et de la sécurité sociale.

Nous sommes réunis aujourd'hui en Formation Spécialisée en **Santé, Sécurité et Conditions de travail**.

Le 6 juin 2024, s'est déroulée à la Direction Générale une cérémonie d'hommage à la mémoire de Ludovic Montuelle, assassiné dans l'exercice de sa mission de contrôle fiscal. Nous avons également une pensée pour notre collègue séquestrée et violentée.

Il aura fallu ce nouveau drame pour que la DGFIP reconnaisse que ses agents et ses agentes sont régulièrement victimes de violences verbales et physiques.

Il aura fallu ce nouveau drame pour que la Direction Générale prenne conscience des nombreux dysfonctionnements et points de fragilité dans les dispositifs de sécurité et de protection des personnels.

Il aura fallu ce nouveau drame pour démontrer l'inutilité des outils d'alerte et de suivi des risques, notamment, psycho-sociaux lorsqu'ils ne sont pas accompagnés d'une réponse adaptée.

Alors que plusieurs dispositifs concernant la protection et la sécurité des personnels existent depuis des années à la DGFIP sans toujours être appliqués, au lendemain de l'assassinat de Bullecourt, l'administration a posé le « principe de tolérance zéro » et invité ses personnels à dénoncer toutes les incivilités dont ils sont victimes.

Libérer la parole et faire remonter la réalité du terrain étaient un préalable à toutes formes d'actions. Dans un même élan, se sont mis en place des groupes de mutualisation, des groupes de travail et de réflexion.

Aujourd'hui, il nous importe de regarder ce qu'il reste de cette volonté et de l'application quotidienne du principe de tolérance zéro.

Oui des mesures importantes ont été prises, notamment la réécriture de l'art L13 du LPF.

Oui l'achat d'équipements de protection a été programmé, même si de nombreuses remontées nous parviennent sur les dysfonctionnements des téléphones avec bouton d'alerte.

Oui la réflexion sur la sécurisation des locaux et leur mise en conformité se poursuit.

À bien des égards cependant, ces mesures demeurent perfectibles et insuffisantes.

Les questions de protection et de sécurité des agents relèvent des formations spécialisées. Les représentants élus des personnels y sont membres de droit et doivent, à ce titre, être destinataires des fiches de signalement rédigées par les agents et s'assurer du suivi effectif desdites fiches.

Madame la Présidente, nous attendons toujours une position claire de votre part sur ce sujet.

Nous sommes réunis aujourd'hui en Formation Spécialisée en **Santé, Sécurité et Conditions de travail**.

Dans ce cadre, nous évoquerons les difficultés rencontrées par les représentants du personnel pour obtenir la communication du dossier amiante de la Cité d'Avignon et ses conséquences sur les conditions de travail des agents. Au-delà de cet état de fait, la précipitation et l'impréparation d'un déménagement aussi important, impacte fortement le moral des troupes.

Nous sommes réunis aujourd'hui en Formation Spécialisée en **Santé, Sécurité et Conditions de travail**.

Dans ce cadre, nous analyserons le TBVS 2023 et notamment la situation de plus en plus inquiétante d'agents situés dans des services sous-tension par manque d'effectifs.

Madame la Présidente, quelles sont les mesures mises en place hormis le jeu des intérimaires et des rustines qui permet juste de déshabiller Pierre pour habiller Paul, afin d'absorber soit un manque d'effectif chronique, soit l'absence prolongée d'agents ?

Nous sommes réunis aujourd'hui en Formation Spécialisée en **Santé, Sécurité et Conditions de travail**.

Dans ce cadre nous allons examiner l'Observatoire interne des MEF en 2024, toujours peu significatif au vu de la participation.

Néanmoins, la DGFIP n'a pas de quoi pavoiser malgré une communication de la DG qui se veut meilleure que les années antérieures.

Seul point réellement positif, une participation en hausse de 9 points par rapport à 2023, 47 % des effectifs de notre administration ont répondu au questionnaire. En fait, les personnels sont lassés par cette enquête qui n'aboutit à aucune amélioration de leurs conditions de travail ni à une véritable analyse de la situation. Certains chiffres sont néanmoins éloquentes :

- seulement 30 % des personnels se déclarent optimistes sur leur avenir au sein de leur Direction ;
- 59 % ne sont pas optimistes sur leur avenir au sein de la DGFIP alors même qu'au niveau ministériel 32 % sont optimistes et 66 % au niveau de la Fonction publique d'État ;
- la motivation diminue pour 1 agent sur 2 (52 %) ;
- 32 % des agents estiment très importante la quantité de stress liée au travail.

Quant aux items sur les conditions de travail, la charge de travail reste trop conséquente pour 51 % des personnels et la quantité de stress sur une échelle de 1 à 10 est évaluée à 6,3 et pour les personnels qui évaluent leur stress au-delà de 8, ils représentent 32 % des répondants.

Pour conclure, nous souhaitons vous faire part de notre colère et de notre indignation. En effet, nous venons d'être informés des propos tenus par Madame BRIGANT, directrice de la DRFIP 13, lors du séminaire CF qui a eu lieu le mardi 2 juillet. Selon elle, quand un vérificateur reste trop longtemps sur un même territoire, un risque de corruption passive est identifié.

Sur quels éléments concrets Madame BRIGANT se permet-elle d'insinuer de telles choses ? Nous parlons d'un délit pénal. C'est grave Madame la Présidente.

D'autres intervenants se sont interrogés sur l'investissement moindre des anciens en matière de CF et s'inquiètent même pour les jeunes agents qui sont tutorés par ces mêmes anciens. Depuis quand ces mêmes intervenants ne sont pas allés sur le terrain ?

Ces propos sont inacceptables sachant que la majorité des agents chargés du CF font preuve d'une conscience professionnelle irréprochable malgré les conditions difficiles du métier de vérificateur.

Solidaires Finances Publiques demande que Madame BRIGANT, autrice de ces propos, s'explique auprès de tous les vérificateurs.